



DOSSIER DE PRESSE

Conférence de presse Jeudi 29 septembre 2011 à Saint Briec

Rencontres de la coopération décentralisée franco-nigérienne « Vers de nouvelles perspectives »

En présence de :

- M. Claudy LEBRETON, Président du Conseil général des Côtes d'Armor, Président de l'Assemblée des Départements de France
- M. Bruno JONCOUR, Maire de Saint Briec
- M. Stéphane VALLI, Président du groupe-pays Niger de Cités Unies France, Vice-président de la Communauté de communes de Faucigny-Glières, Adjoint au Maire de Bonneville
- M. Charles JOSSELIN, Président de Cités Unies France, Vice-président du Conseil général des Côtes d'Armor, ancien Ministre de la Coopération
- M. Jean-François BLAREL, Secrétaire général adjoint du Ministère des Affaires étrangères et européennes, Ministre plénipotentiaire
- M. Brigi RAFINI, Premier Ministre de la République du Niger

Liste des documents :

- Communiqué de presse
- Présentation du Niger
- Pour en savoir plus sur la coopération décentralisée et sur la coopération décentralisée France – Niger
- Présentation du programme ANIYA
- Présentation de Cités Unies France
- Présentation du Conseil général des Côtes d'Armor
- Présentation de la Direction de l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT)





Saint Brieuc, le 29 septembre 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Premier Ministre nigérien est accueilli en terre costarmoricaine pour soutenir la coopération entre élus locaux français et nigériens

À l'occasion des rencontres de la coopération décentralisée franco-nigérienne, le Président du conseil général des Côtes d'Armor, **Claudy Lebreton**, accueille aujourd'hui et jusqu'au 1^{er} octobre, à l'hôtel du département, le Premier Ministre du Niger, **Brigi Rafini**, accompagné d'une importante délégation d'élus locaux nigériens. Ces rencontres sont organisées conjointement avec Cités Unies France, association nationale d'élus dédiée à l'action internationale des collectivités locales et territoriales, présidée par **Charles Josselin**.

Le déroulement exemplaire des dernières élections présidentielles et municipales au Niger et la récente création d'un nouvel échelon territorial (les régions) démontrent que le pays entre, pour les cinq années à venir, dans des conditions propices à son développement. Alors que le contexte géopolitique de la sous région est marqué par une instabilité croissante (AQMI, Libye, ...), les élus locaux français tiennent à souligner les efforts déployés par le gouvernement nigérien.

Puissant facteur d'enracinement de la démocratie locale et de développement de services essentiels de proximité pour les populations, la décentralisation est accompagnée, au Niger, par les relations de coopération décentralisée développées entre collectivités françaises et nigériennes, depuis près de vingt ans maintenant. Définie comme des relations de long terme entre collectivités territoriales françaises (régions, départements, communes et leurs groupements) et étrangères, formalisées par des conventions, la coopération décentralisée peut prendre des formes diverses : aide au développement, appui institutionnel, gestion commune de biens et de services, coopération transfrontalière ou coopération interrégionale.

Entre la France et le Niger, la coopération décentralisée représente près de 80 projets portés par une cinquantaine de collectivités nigériennes et une quarantaine de collectivités françaises pour un montant d'environ 2 millions d'euros d'aide publique au développement¹.

La spécificité de la coopération décentralisée franco-nigérienne réside dans le programme ANIYA². Depuis 2003, au sein de ce dispositif novateur, des collectivités françaises et nigériennes travaillent conjointement à la mise en œuvre d'actions concertées en appui au développement local du Niger (notamment de renforcement des capacités des collectivités nigériennes), mais aussi pour valoriser les actions menées en France (dans les territoires des collectivités engagées).

Grâce à la confiance renouvelée des ministères français et nigériens des Affaires étrangères et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la coopération décentralisée dans chaque pays, le programme ANIYA est entré, en 2010, dans une nouvelle phase.

Les rencontres de la coopération décentralisée franco-nigérienne à Saint Brieuc lanceront officiellement le troisième volet du programme ANIYA, dont la collectivité française « chef de file » est la communauté de communes de Faucigny les Glières, en Haute-Savoie.

L'importance de la délégation nigérienne démontre l'intérêt que portent, au plus haut niveau, les responsables politiques nigériens pour le travail du groupe-pays Niger de Cités Unies France, présidé par **Stéphane Valli**, vice-président de la communauté de communes Faucigny-Glières et adjoint au maire de Bonneville et plus spécifiquement pour le travail développé par le programme ANIYA.

Contacts presse :

Stéphanie Prémel, Attachée de presse du Conseil général des Côtes d'Armor
Tél. 02 96 62 63 28
Courriel : PREMELStephanie@cg22.fr

Sarah Schönfeld, chargée de communication à Cités Unies France
Tel : 01 53 41 81 82
Courriel : s.schonfeld@cites-unies-france.org

¹ Chiffres du ministère des Affaires étrangères et européennes français. Source : <http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/bdd-pays.asp?action=getPays&id=52> (atlas français de la coopération décentralisée).

² En langues nationales nigériennes, ANIYA signifie "volonté", "engagement".

LE NIGER

PRÉSENTATION DU PAYS

Au cœur du continent africain, le Niger est un pays immense, le 22^{ème} plus vaste du monde, plus de deux fois plus grand que la France métropolitaine.

Aux trois-quarts désertique, ce pays se trouve, dans la zone sahélo-saharienne, au croisement de l'Afrique du Nord et de l'Afrique Noire. Le Niger, enclavé sans frontières maritimes, partage des **frontières avec sept pays** : au nord avec l'Algérie et la Libye, à l'est avec le Tchad, au sud avec le Nigeria et le Bénin et à l'ouest avec le Burkina Faso et le Mali.



La population en 2010 était d'environ **15,2 millions d'habitants, dont 83 % de ruraux** (source : Institut National de la Statistique-Niger). Avec moins de 20% de citadins, le Niger est un des États les moins urbanisés d'Afrique de l'Ouest. Mais la croissance des villes est aujourd'hui très vigoureuse, favorisée par l'exode rural, plus de 5 % par an depuis le début des années 1980, dont les sécheresses à répétition sont l'une des principales causes.

La capitale, Niamey, qui comptait 393 000 habitants au recensement de 1988, en compte, vingt ans plus tard, environ 1 million (source : INS). Les autres villes importantes sont Zinder, Maradi, Agadez, Tahoua puis Arlit, Dosso, Birni n'Konni, Tessaoua et Dogondoutchi.

La population est très inégalement répartie sur le territoire. Quasiment vide au nord du 15^{ème} parallèle, exception faite des villes d'Arlet, où sont exploitées des mines d'uranium, et d'Agadez, 90 % de **la population se concentre dans une bande d'environ 200 km de large au sud du territoire**, le long de la frontière du Nigeria et le long du fleuve Niger où la pluviométrie est plus favorable à l'agriculture et à l'agropastoralisme.

Le Niger dispose de formidables **potentialités touristiques mais pour le moment faiblement exploitées** : les déserts du Ténéré ou du Tall ; le massif montagneux de l'Aïr (gravures rupestres, sources thermales), les plateaux du Djado ; le Parc du W ; le lac Tchad ou le fleuve Niger avec ses hippopotames, les dernières girafes sauvage d'Afrique de l'Ouest vivant aux portes de la capitale ; le musée national de Niamey reconnu comme l'un des plus beaux musée d'Afrique ou encore la Mosquée d'Agadez, etc. Le nombre de touristes varie fortement en fonction de la conjoncture sécuritaire. 60 % des visiteurs sont Africains et 28 % Européens (essentiellement français).

Le Niger possède un artisanat riche et varié. L'artisanat utilitaire et de production est principalement informel et est particulièrement adapté aux besoins et aux moyens des populations. L'artisanat d'art est plutôt destiné aux touristes (bijouterie Touareg, maroquinerie, tissage, sculpture sur pierre de talc ou bois, etc.).

Pour en savoir plus sur la coopération décentralisée

C'est le 1er réseau mondial de liens de coopération entre autorités locales avec une loi qui permet aux collectivités locales d'établir des relations de long terme avec des collectivités étrangères formalisées par des conventions.

Ce sont 3000 collectivités locales françaises qui coopèrent avec des autorités locales étrangères dans **115 pays**, soit près de **6000 liens de coopération décentralisée**.

C'est un budget compris entre 300 et 600 millions d'euros, ce qui représente dans le secteur de l'eau et l'assainissement une contribution supérieure à celle de l'Etat français.

Ce sont des partenariats dans de nombreux domaines tels que la souveraineté alimentaire, l'eau et l'assainissement, la santé, l'éducation, la coopération culturelle, universitaire, la conservation du patrimoine ou le développement économique.

C'est aussi une façon d'«apprivoiser la mondialisation», d'intégrer les diasporas, de rassembler toutes les classes d'âges, toutes les classes politiques et sociales autour de projets solidaires.

Ce sont des réseaux régionaux ou mondiaux permettant un dialogue privilégié entre gouvernements locaux notamment au sein des Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), véritables « Nations unies des gouvernements locaux ».

Les réalisations de la coopération décentralisée entre collectivités territoriales nigériennes et françaises

Il existe de multiples échanges techniques et culturels entre acteurs des territoires partenaires, échanges qui permettent de construire des projets pérennes et de qualité.

Ces échanges se concrétisent dans différents domaines, parmi lesquels :

- **renforcement des services publics locaux** (éducation, santé, eau et assainissement, aménagements ruraux, appui à la jeunesse, construction de mairies...)
- **actions de développement économique et social** (activités génératrices de revenu pour les femmes et les jeunes, appui à l'élevage et à l'agriculture, appui à l'artisanat, microfinance...)
- **initiatives de valorisation du patrimoine artistique et culturel**

Le montant total des investissements des collectivités territoriales françaises partenaires de coopération décentralisée s'élève à **plusieurs millions d'euros chaque année**.

En France, un des enjeux de la coopération décentralisée avec le Niger est la sensibilisation des citoyens à travers des politiques locales d'éducation au développement et une implication forte d'associations de jumelage. Grâce à des sessions de formations, les élus et les équipes techniques des deux pays renforcent leurs capacités institutionnelles. Les échanges d'expériences permettent aux collectivités locales du Nord de s'enrichir des bonnes pratiques de gouvernance de celles du Sud et inversement.



11H30 Ateliers :

- Formation de l'association RECOTED à l'intention de la partie nigérienne, **Mahaman Adamou**, Secrétaire permanent du RAIL, **Moumouni Wankoye**, Ancien Président de RECOTED, et **Idi Tanko**, Coordinateur ANIYA 3
- Les partenaires de la coopération décentralisée, **Marion Saurel**, Attachée de coopération, Ambassade de France au Niger, **Jean-Loup Capdeville**, Directeur du pôle Réseau, France Volontaires, **Nicolas Wit**, CUF

13H00 Déjeuner

14H30 Séance plénière :

Restitution des ateliers et mise en lumière des priorités

15H30 Séance plénière :

ANIYA - Modalités de fonctionnement politique, priorité d'actions et programmation pour les 12 prochains mois, **Stéphane Valli** et un représentant de RECOTED

16H30 Pause

17H00 Séance plénière (suite) :

ANIYA - Modalités de fonctionnement technique, priorité d'actions et programmation pour les 12 prochains mois, **Idi Tanko** et **Sarah de Rekeneire**

18h00 Clôture des rencontres et conclusions officielles

20H00 Cocktail suivi d'un dîner officiel, à l'Hôtel de Ville de Saint-Brieuc

samedi 1^{er} octobre

Découverte des Côtes d'Armor

9H00 Temps Libre

Visite du Marché de Saint-Brieuc

10h30 Découverte du littoral des Côtes d'Armor - visite de la maison de la Baie de Saint-Brieuc

14H00 Départ de Saint-Brieuc pour Paris

Contacts :

Cités Unies France : 06 77 11 46 52

Conseil Général des Côtes d'Armor - Service Europe et International : 02 96 62 63 72 ou 02 96 62 63 95



ANIYA


Les rencontres de la coopération décentralisée franco-nigérienne

« Vers de nouvelles perspectives »

Programme

du 28 septembre au 1^{er} octobre 2011

Saint-Brieuc

ANIYA
coopération
décentralisée
Niger 
France 

mercredi 28 septembre

Paris - Saint-Brieuc

12H00 Accueil de la délégation nigérienne à la Mairie d'Orsay
Déjeuner - Salons de la Bouvèche

14H00 Trajet Paris - Saint-Brieuc en bus

19H30 Hôtel du Département des Côtes d'Armor : Buffet d'accueil pour les participants

jeudi 29 septembre

Hôtel du Département des Côtes d'Armor

8H30 Accueil des participants à l'Hôtel du Département

9H00 Ouverture officielle
- **Claudy Lebreton**, Président du Conseil général des Côtes d'Armor

- **Bruno Joncour**, Maire de Saint-Brieuc

- **Stéphane Valli**, Président du groupe-pays Niger de Cités Unies France, adjoint au maire de Bonneville, vice-président de la Communauté de Communes Faucigny Glières

- **Charles Josselin**, Président de Cités Unies France (CUF), ancien ministre, membre honoraire du Parlement, vice-président du Conseil général des Côtes d'Armor

- **Jean-François Blarel**, Secrétaire général adjoint, Ministère français des Affaires étrangères et européennes

- **Brigi Rafini**, Premier Ministre de la République du Niger

10H30 Pause

11H00 **Séance plénière** : La coopération décentralisée franco-nigérienne Etat des lieux et enjeux

• Présentation générale, **Nicolas Wit**, Directeur général adjoint, et **Constance Koukoui**, Chargée de mission, Cités Unies France

• Témoignages : La coopération décentralisée : un cadre de partenariat et d'actions offert à toutes les collectivités

- Pézilla-la-Rivière/Say : **Jean-Paul Billès**, Maire de Pézilla-la-Rivière, et **Oumarou Soumaila**, Maire de Say

- Juvisy/Tillabéri : **Etienne Chauffour**, Maire de Juvisy et conseiller général de l'Essonne, et **Morou Kaboye**, Maire de Tillabéri

- Conseil général du Val-de-Marne/Ville de Zinder

13H00 Déjeuner

14H30 **Séance plénière** : Actualité de la décentralisation au Niger et en France

• L'organisation territoriale au Niger et l'émergence des Régions, **Saidou Halidou**, Directeur de la Direction Générale de la

Décentralisation et de la Déconcentration, Ministère de l'Intérieur du Niger

• L'organisation territoriale française et les réformes engagées, **Isabelle Nicolas**, Vice-présidente du Conseil général des Côtes d'Armor

16H00 Débat : L'adaptation des actions de coopération décentralisée au nouveau contexte institutionnel

16H30 Pause

17H00 **Séance plénière** : ANIYA : Objectifs, modalités de fonctionnement et indicateurs

de réussite, **Stéphane Valli**, **Moumouni Wankoye**, Ancien Président de RECOTED, **Michèle Pasteur**, Directrice de la Direction de la Prospective, de l'Ouverture et du Développement Durable (DiPODD), Conseil général des Côtes d'Armor, **Idi Tanko**, Coordonateur ANIYA 3 Niger, **Sarah de Rekeneire**, Chargée de mission, CUF/ANIYA 3

19H30 Dîner officiel en l'honneur du Premier Ministre de la République du Niger et des partenaires de la coopération décentralisée franco-nigérienne, offert par le Conseil général des Côtes d'Armor

vendredi 30 septembre

Hôtel du Département des Côtes d'Armor

8H30 : Accueil des participants

9H00 **Ateliers de capitalisation** :

La finalité de ces ateliers sera la capitalisation d'expériences et la définition de priorités d'action pour nos coopérations décentralisées

• **Atelier 1** :

Le développement urbain : Conseil général du Val-de-Marne /Ville de Zinder

• **Atelier 2** :

Le développement rural : **Jean-Louis Prioul**, Professeur d'agro physiologie à Orsay et **Souley Soumana**, Responsable

RAIL à Doutchi

• **Atelier 3** :

Le renforcement des capacités municipales : Communauté de Communes Faucigny Glières/ Tera, **Emilie Houzard**, Communauté de Communes Faucigny Glières, **Moumouni Wankoye**, Ancien maire de Tera, **Hamidou Niandou**, Maire de Tera, et **Boucar Abba Kaka**, Directeur général de l'Ecole nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM)

• **Atelier 4** :

Le démarrage des régions nigériennes : en présence d'**Hélène Coz**, Conseillère régionale, Région Bretagne

11H00 Pause

LE PROGRAMME CONCERTÉ « ANIYA »

Action Concertée de Coopération Décentralisée entre collectivités territoriales du Niger et de France

En langues nationales nigériennes, ANIYA signifie « volonté », « engagement ». « ANIYA 3 » a pour ambition de soutenir les collectivités nigériennes et françaises dans leur volonté de mutualisation et d'appuyer la décentralisation au Niger.

UN PROGRAMME INNOVANT VISANT LA PROMOTION DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE FRANCO-NIGÉRIENNE ET L'APPUI AUX COLLECTIVITÉS NIGÉRIENNES

C'est au sein du groupe-pays Niger de Cités Unies France (CUF), que l'idée a émergé de mettre en œuvre une action concertée de coopération décentralisée. Ainsi, plusieurs collectivités françaises et nigériennes se sont engagées dans un dispositif appelé « ANIYA ».

Deux programmes triennaux ont déjà été réalisés (« ANIYA 1 » 2003-2006 et « ANIYA 2 » 2007-2009), avec le soutien du Ministère des Affaires étrangères et européennes et l'État nigérien. La Communauté de Communes Faucigny Glières en était la collectivité chef de file.

Suite à l'évaluation prospective conduite en novembre 2008 et aux réflexions menées par les partenaires nigériens et français tout au long de l'année 2009, décision a été prise de poursuivre cette concertation, au sein d'un programme « ANIYA 3 ».

Le nouveau programme a été élaboré en partenariat avec les institutions nigériennes en charge de la décentralisation, de la coopération et de l'aménagement du territoire, et avec le poste diplomatique français qui assure un suivi et un accompagnement de la coopération décentralisée au Niger. L'Association des municipalités du Niger (AMN) y est associée. La complémentarité est également recherchée avec l'Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature du Niger (ENAM).

La confiance renouvelée des ministères français et nigériens des affaires étrangères et de la décentralisation, l'engagement des collectivités et associations de jumelage nigériennes et françaises, enfin la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la coopération décentralisée dans chaque pays, ont permis à cette troisième phase de voir le jour.

Un cofinancement du MAEE a été obtenu à hauteur de 315 000 euros pour 2010-2012, soit 35% du budget prévisionnel total du projet.

Sous le pilotage des collectivités engagées, Cités Unies France assure désormais la maîtrise d'ouvrage déléguée de la troisième phase du programme.

QUELQUES REALISATIONS PHARES D'ANIYA 1 ET 2 (2003-2009)

Les actions phares de ce dispositif ont été la mise en place de formations pour les élus locaux nigériens, l'organisation de voyages d'étude et de journées d'échange, et enfin l'organisation de colloques rassemblant l'ensemble des institutions et acteurs concernés par la coopération décentralisée entre le Niger et la France.

- Plus de 500 élus locaux et agents des communes du Niger ont participé à 12 formations visant à les appuyer dans la réalisation de leurs missions de service public. Dans ce cadre ils ont assisté à des formations sur l'élaboration du budget ou encore sur le montage de projet.
- 4 voyages d'études au Bénin, Burkina Faso et Mali ont permis à 75 élus et agents locaux nigériens d'échanger sur leurs pratiques et de découvrir des expériences sous-régionales.
- Plusieurs journées d'échanges au Niger ont donné l'occasion aux élus et agents locaux issus de plus de 30 collectivités de valoriser leurs pratiques et leurs expériences dans les domaines de la gestion locale - assainissement, gestion des déchets, etc.
- Pour encourager l'échange nord-sud et initier de nouveaux partenariats, trois colloques sur la coopération décentralisée franco-nigérienne ont été organisés en mars 2005 et novembre 2006, et les 24 et 25 novembre 2008, à Juvisy-sur-Orge (région parisienne), mobilisant plus de 400 participants.

En 2003, seulement 6 collectivités françaises étaient engagées au Niger ; en 2010, on compte plus de 20 collectivités françaises avec plus de 40 collectivités nigériennes.

« ANIYA 3 » : OBJECTIFS, ACTIONS PRÉVUES ET RÉSULTATS ATTENDUS (2010-2012)

« ANIYA 3 » vise la poursuite de l'appui au développement de la coopération décentralisée franco-nigérienne, tout en insistant sur la nécessité d'échange, de capitalisation et de mutualisation des moyens et des expériences.

« ANIYA 3 » prévoit de se décliner en actions thématiques, sur les territoires de coopération, au Niger et en France.

Dans la continuité d'« ANIYA 1 et 2 », les objectifs d'« ANIYA 3 » se définissent comme suit :

- promouvoir, valoriser et soutenir le développement de la coopération décentralisée franco-nigérienne,
- appuyer le processus de décentralisation en renforçant les capacités des communes nigériennes,
- créer un espace de dialogue entre collectivités territoriales, ONG, État et autres acteurs de la coopération décentralisée franco-nigérienne. Les actions prévues pour atteindre cet objectif ont été ajoutées à la suite de l'évaluation prospective réalisée en novembre 2008. Cet espace intègre des actions sur le volet français afin de renforcer les retombées sur les territoires (impact local et éducation au développement).

Par ailleurs, les membres de l'« ANIYA » se sont mobilisés pour soutenir les communes et les populations nigériennes lors de la sécheresse et de la crise alimentaire de 2010.

Au terme de ces trois nouvelles années, un des principaux indicateurs de réussite sera de voir la nouvelle association nigérienne chargée de promouvoir la coopération décentralisée au Niger – RECOTED –, devenir autonome, en mesure d'élaborer de futurs programmes et d'en proposer le co-financement auprès des partenaires bi- et multilatéraux de la décentralisation au Niger.

LES PREMIÈRES RÉALISATIONS D'ANIYA 3

Courant 2011, une fois conforté le paysage institutionnel nigérien par des élections municipales, législatives et présidentielle exemplaires, une fois établi le cadre conventionnel entre collectivités et partenaires du programme, une fois les équipes opérationnelles mises en place en France et au Niger, « ANIYA 3 » peut être lancé officiellement.

Ce lancement a lieu à l'occasion des **Premières rencontres « ANIYA 3 »** organisées à Saint-Brieuc, en Côtes d'Armor, les 29 et 30 septembre 2011, en présence de Brigi Rafini, Premier Ministre du Niger, d'une délégation de plus de 50 élus locaux nigériens, de leurs homologues français, de représentants d'associations de jumelage et de structures partenaires, des ministères nigériens et français impliqués, des représentations diplomatiques nigérienne et française.

Ceux-ci y réaffirment leur volonté de contribuer au développement du Niger, autant qu'à la consolidation des liens entre collectivités et acteurs de coopération décentralisée dans les deux pays.



avec le concours du



Coordonnées :

Président du comité de pilotage France :

Stéphane Valli, président du groupe-pays Niger de Cités Unies France et vice-président de la Communauté de Communes Faucigny Glières

Président du comité de pilotage Niger :

Président de l'association RECOTED (en cours de désignation 2011, ancien président : Moumouni Wankoye)

Chargés de mission :

- France : Sarah de Rekeneire, tel. : +33 (0)1 53 41 86 83, s.derekeneire@cites-unies-france.org

- Niger : Idi Tanko, tél. : +227 20 35 03 41

ANIYA France

Cités Unies France

9 rue Christiani

75018 Paris

Tel. (standard) : +33 (0)1 53 41 81 81

secretariat@cites-unies-france.org

ANIYA Niger

Place du Petit Marché

Immeuble ex-BDRN - 1er étage porte 1-1

BP : 13571 Niamey

Tél. : +227 20 35 03 41

Président du groupe-pays :



Stéphane Valli
Vice-président de la
Communauté de communes
Faucigny-Glières
Adjoint au maire de
Bonneville



Création

Le groupe-pays Niger a été créé en 1992. À ce jour, une vingtaine de collectivités françaises y participent, mais il faut souligner l'arrivée récente de nouvelles collectivités, à l'initiative de collectivités déjà engagées. Le groupe-pays a vu, depuis 6 ans, le nombre de ses membres doubler.

Événements marquants depuis la création du groupe-pays

La particularité de ce groupe-pays réside dans la mise en place du **programme concerté « ANIYA »**, en 2003. Renouvelé en 2006, ce programme vise à promouvoir la coopération décentralisée franco-nigérienne et à contribuer au développement local. Il accompagne les élus nigériens, installés en 2005, à la suite des élections municipales de 2004, et a pour « collectivité chef de file » la Communauté de communes Faucigny-Glières. Il regroupe la majorité des partenariats franco-nigériens et bénéficie d'un soutien financier du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE).

Un bilan de la seconde phase du programme a été présenté à l'occasion du 3^{ème} Colloque de la coopération décentralisée nigéro-française qui s'est tenu les 24 et 25 novembre 2008, en région parisienne (Juvisy-sur-Orge, Conseil général de l'Essonne, Conseil général du Val-de-Marne).

Fin 2010, et ce malgré la situation politique incertaine due au coup d'Etat du 18 février, les collectivités et le MAEE se sont réengagés dans le programme concerté « ANIYA » pour un troisième volet.

Événements marquants depuis la création du groupe-pays

Par ailleurs, les autorités nigériennes en charge des collectivités et l'Ambassade de France ont organisé, du 1^{er} au 3 avril 2009, avec l'appui de Cités Unies France, du programme concerté ANIYA et de l'Ambassade du Niger à Paris, des **Assises de la coopération décentralisée**, à Niamey.

À noter également la mise en place du **Fonds Cités Unies France des collectivités françaises pour le Niger** au moment de la crise alimentaire de 2005. Les sommes collectées ont permis d'apporter un soutien aux organisations paysannes des régions de Tillabéri et Filingué, en partenariat avec « Afrique Verte » et l'association ACSSA.

En 2010, le groupe-pays a lancé une action concertée élargie à plusieurs territoires en appui à l'alimentation humaine et du bétail pour répondre à une nouvelle crise alimentaire constatée fin 2009. En sus d'une assistance alimentaire et pastorale d'urgence, ce programme prévoit un suivi sur le long terme avec la mise en place d'actions structurantes dans ce secteur. D'autres pistes de travail sont en cours d'étude.

Publications

Un dossier-pays Niger est en cours de réalisation (prévu à l'automne 2011).

Contacts



Pour le groupe-pays Niger :

Constance Koukoui, chargée de mission

Tél. : 01 53 41 81 97 - Fax : 01 53 41 81 41

Courriel : c.koukoui@cites-unies-france.org



Pour le programme concerté « Aniya 3 » et l'action « Sécurité alimentaire » :

Sarah de Rekeneire, chargée de mission

Tél. : 01 53 41 86 83 - Fax : 01 53 41 81 41

Courriel : s.derekeneire@cites-unies-france.org

Nos groupes-pays :

Pôle Afrique

- Bénin
- Burkina Faso
- Madagascar
- Mali
- Mauritanie
- Niger
- Sénégal
- Togo

Pôle Amériques

- Amérique centrale et Cuba
- Argentine (en création)
- Brésil
- Chili (en création)
- Haïti
- Mexique (en création)

• États-Unis

Pôle Asie

- Arménie (en création)
- Chine
- Inde
- Japon
- Vietnam

Pôle Méditerranée

- Algérie
- Israël
- Liban
- Maroc
- Palestine (RCDP)
- Tunisie

Pôle Europe

- Balkans (en création)
- Croatie
- Pologne
- République Tchèque
- Roumanie
- Russie (en création)
- Serbie
- Slovaquie

Cités Unies France :

- Ce sont **34 groupes-pays** pour impulser, mutualiser, capitaliser, mettre en œuvre des actions concertées et établir des liens avec les autorités et les institutions des pays, ainsi qu'avec les postes diplomatiques.

- Ce sont **des groupes thématiques** pour travailler ensemble sur les thèmes de la coopération décentralisée : la jeunesse, la culture, le tourisme responsable, les objectifs du millénaire pour le développement, l'appui institutionnel ou la question des migrants...

- C'est **une source d'informations** clés via la Lettre mensuelle de la coopération décentralisée, le site Internet, les Dossiers pays, les Répertoires des partenariats de la coopération décentralisée, les publications thématiques et les Cahiers de la coopération décentralisée.

- Ce sont **des événements** pour rencontrer les différents acteurs et mieux appréhender les problématiques de la coopération décentralisée : les Journées de la coopération décentralisée, le Forum pour la coopération internationale des collectivités et les rencontres bilatérales de collectivités locales.

- Ce sont **des visioconférences** pour maintenir les liens avec les partenaires de pays où les déplacements ne sont plus possibles.

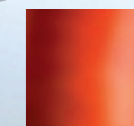
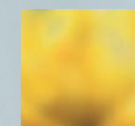
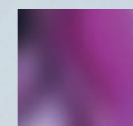
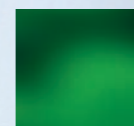
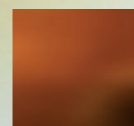
- Ce sont **des formations** sur la coopération décentralisée dédiées aux élus, au personnel territorial et aux salariés ou bénévoles des comités de jumelages.

Cités Unies France - une équipe de 25 personnes en prise avec les 5 continents pour vous conseiller sur :

- les financements européens,
- les différents aspects juridiques,
- les pays,
- la construction ou la reconsidération d'une action internationale,
- la recherche de partenaires,
- la mise en place de nouveaux partenariats.



Cités Unies France



Cités Unies France - plus de 35 ans au service de la coopération décentralisée :

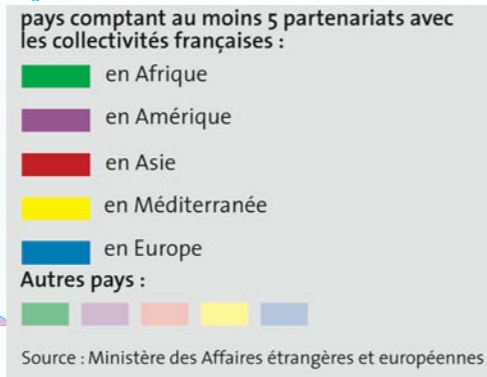
l'ambassadeur de 500 collectivités adhérentes

un réseau unique de 4800 acteurs locaux partageant leur savoir-faire

une voie d'accès à l'organisme mondial Cités et Gouvernements Locaux Unis

une ouverture sur les 5 continents avec 34 groupes-pays

L'action des collectivités territoriales françaises dans le monde



La France : le 1^{er} réseau mondial de la coopération décentralisée

- 4800 collectivités territoriales françaises en collaboration avec 10 000 collectivités étrangères
- plus de 12 000 projets élaborés dans 140 pays à travers le monde.
- 1700 agents territoriaux travaillant dans les services internationaux
- un budget de près de 230 millions d'euros dont 115 millions pour les pays en développement

(Source : Ministère des Affaires étrangères et européennes, données 2010)

Cités Unies France, un réseau exceptionnel de solidarité internationale entre collectivités

Une fédération de collectivités territoriales engagées vers le monde :

Cités Unies France fédère près de 500 collectivités françaises adhérentes et a, par convention avec le ministère des Affaires étrangères et européennes, une compétence d'animation sur l'ensemble des collectivités territoriales françaises ayant une action internationale quelque soit leur taille, leur catégorie et leur tendance politique.

C'est une association d'élus locaux convaincus que l'implication à l'international constitue aujourd'hui une responsabilité et une opportunité pour leur territoire.

Cités Unies France est présidée par **Charles Josselin**, vice-président du conseil général des Côtes d'Armor et ancien ministre de la coopération et de la francophonie.

Des liens étroits avec les acteurs de la coopération internationale :

- CUF est membre fondateur des organismes internationaux : Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et Platforma. Tout adhérent de Cités Unies France est *ipso facto* membre de CGLU.
- CUF est partenaire des postes diplomatiques et des associations nationales ou régionales de pouvoirs locaux sur les cinq continents.
- CUF représente les collectivités auprès des plateformes d'ONG et des instances multilatérales : Coordination Sud, le CRID...
- CUF est signataire de conventions avec les institutions françaises : des ministères (le ministère des Affaires étrangères et européennes, le ministère de la Jeunesse et des Sports), les deux chambres du Parlement, l'Agence française de Développement, le CNFPT, les associations de pouvoirs locaux...

Cités Unies France, l'acteur clé de la coopération décentralisée

Cités Unies France assure un rôle de plaidoyer auprès des pouvoirs publics et des instances européennes pour la coopération décentralisée. Son action est fondée sur la paix, le développement et la solidarité.

Elle a été de tous les combats et toutes les avancées en matière de coopération décentralisée :

- En 2005, la loi Oudin-Santini permet aux collectivités d'affecter jusqu'à 1% de leur budget dans des projets « eau et assainissement ».
- En 2007, la loi Thiollière transforme l'action internationale en compétence à part entière des collectivités locales et leur permet d'agir dans les cas d'urgence. Fait unique en Europe !

Aujourd'hui, des collectivités françaises s'unissent avec Cités Unies France pour aider leurs partenaires en situation de crise ou de catastrophe via des programmes concertés ou des fonds d'urgence.

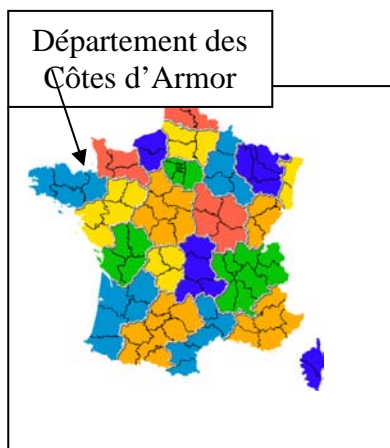
La coopération décentralisée tisse des liens entre les territoires et les hommes. Mêlant action locale et internationale, elle s'impose de plus en plus comme un élément spécifique à la vie des collectivités locales et de leur développement.

Avec Cités Unies France, accédez au premier réseau mondial de la coopération décentralisée !

Faire partie du réseau de Cités Unies France, c'est participer à l'émergence des collectivités comme acteur international !

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE CÔTES D'ARMOR/TCHIROZÉRINE

HISTORIQUE

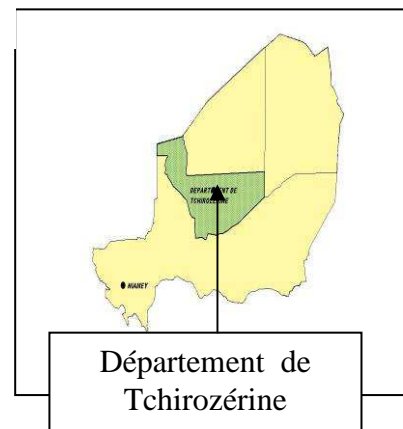


1987

1^{er} accord cadre de la coopération signé par le Président du Conseil général des Côtes d'Armor et le Préfet du département d'Agadez

A partir de 2005

Poursuite de la coopération avec 6 communes du département de Tchirozérine nouvellement créées



(Avec consortium RAIL/ONAT comme opérateur depuis 2005)

Juin 2005 – décembre 2007

Convention cadre de 19 mois (juin 2005 – décembre 2006) et un avenant de prolongation d'une année (janvier 2007 – décembre 2007) : appui à la communalisation et aux initiatives collectives dans le département de Tchirozérine

Janvier 2008 – décembre 2011

Signature accord cadre de coopération 2008 – 2009, puis avenant prolongeant l'accord cadre au 31 décembre 2010 ; convention annuelle de mise en œuvre pour 2011 : poursuite appui à la communalisation et aux initiatives collectives dans le département de Tchirozérine

MAITRES D'OUVRAGE

Département des Côtes d'Armor :

Conseil Général des Côtes d'Armor, communes de Lannion, Langueux, Penvénan (avec Trébrivan), communautés de communes de Arguenon – Hunaudaye et de Guingamp

Département de Tchirozérine :

Communes de Aderbissanat, Dabaga, Ingall, Tabelot et Tchirozérine

MAITRE D'ŒUVRE

Consortium RAIL (Réseau d'appui aux initiatives locales) Niger/ONAT (Organisation pour la nature) depuis le 1^{er} juin 2005

PARTENAIRES DE COOPERATION

Au Nord :

Conseil Général des Côtes d'Armor, communes de Lannion, Langueux, Trébrivan, Penvénan (jusque 2008), communautés de communes de Arguenon – Hunaudaye et de Guingamp, Association Trégor Solidarité Niger, Association MASNAT parrainage, Solidarité santé Niger Lannion/Tchirozérine...

Au Sud :

Communes d'Aderbissanat, Dabaga, Ingall, Tabelot et Tchirozérine, partenaires de la société civile

FINALITE

Pour une construction commune et partagée d'un développement local, durable et solidaire, des territoires au Niger et en Côtes d'Armor

- ✓ rencontres et échanges entre populations
- ✓ collaborations entre structures (collectivités territoriales, structures publiques et privées)

OBJECTIFS

- ✓ Promouvoir et accompagner la communalisation et la décentralisation dans le Département de Tchirozérine par l'échange et la rencontre avec les Collectivités et habitants des Côtes d'Armor
- ✓ Susciter, accompagner et renforcer les initiatives collectives de services aux populations du Département de Tchirozérine par la mise en place de partenariats entre collectivités territoriales, structures associatives, éducatives et professionnelles des Côtes d'Armor

BILAN 2005 – 2010

5 années d'actions au service du développement durable et solidaire des territoires des Côtes d'Armor et du Département de Tchirozérine

⇒ **MONTANT DES FINANCEMENTS : PRES D'1,3 MILLIONS D'EUROS SUR 5 ANS**

Typologie des actions	Budget		Maîtres d'ouvrage
	Montant (€)	Part	
Actions communales	714 359	55 %	Les communes d'Aderbissanat, de Dabaga, d'Ingall, de Tabelot et Tchirozérine et d'Agadez
Initiatives collectives	184 741	15 %	Les associations
Assistance à la réalisation des actions	392 861	30 %	L'ONG RAIL/ONAT (assistance technique à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre), le Conseil Général des Côtes d'Armor et collectivités des Côtes d'Armor (suivi dans le cadre d'accueil et de missions, sensibilisation)
TOTAL	1 291 961	100 %	

Par rapport à d'autres partenaires au développement, c'est un budget modeste mais important pour les territoires en lien avec l'efficacité de la coopération décentralisée.

La grande partie du budget est dépensée au Niger, une partie a permis de mener des actions en France. Ce nouveau cadre d'actions fait des Communes nigériennes les maîtres d'ouvrages.

Les actions collectives au Niger et en France ont permis de renforcer les structures de la société civile et des échanges entre populations de deux départements

L'Assistance à la réalisation des actions est essentielle à la bonne réalisation des actions (qualité et pérennité). L'Equipe Opérationnelle RAIL/ONAT de la coopération au Niger a joué le rôle d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre des actions. Ces coûts sont souvent internalisés aux actions menées par d'autres partenaires. Cet accompagnement des communes leur a permis de renforcer leurs capacités de mise en œuvre de projets.

⇒ **NOMBRE D' ACTIONS FINANCEES :**

Secteurs de réalisation des actions	Nbre d'actions	Rapport total d'actions	Montant total en €	Rapport montant total	Montant moyen	Résultats (éléments)
Education	47	23%	240 938	26%	5 126	26 salles de classe construites
Santé	29	14%	78 343	8%	2 701	6 formations de santé construites
Développement rural/Alimentation	22	11%	199 238	22%	9 056	Actions en faveur de l'élevage et du maraîchage et stocks de sécurité alimentaire
Eau	22	11%	97 912	11%	4 451	Accès à l'eau potable de 25 000 personnes
Développement économique local	19	9%	45 281	5%	2 383	Installation de moulins à grain, embouche et artisanat
Renforcement institutionnel	18	9%	58 873	6%	3 271	5 sièges de mairie construits, 3 marchés construits/aménagés
Formation des élus et techniciens communaux	11	5%	28 623	3%	2 602	Programme ANIYA
Ressources humaines communales	10	5%	89 110	10%	8 911	Cofinancement dégressif de 10 postes d'agents communaux sur 4 ans
Culture	8	4%	17 049	2%	2 131	Interventions en milieu scolaire
Jeunesse	7	3%	19 583	2%	2 798	Forums des métiers, formations
Aide d'urgence	4	2%	22 869	2%	5 717	Déplacement populations, inondations
Sport	4	2%	8 200	1%	2 050	Echanges sportifs
Presse locale	3	1%	11 189	1%	3 730	Appui à un journal local d'Agadez
Egalité Femmes/Hommes	2	1%	5 500	1%	2 750	Rencontres
TOTAL	206	100%	922 708	100%	4 479	

Le cadre d'action créé par la coopération décentralisée permet aussi aux communes et acteurs locaux de porter d'autres projets et d'aller chercher d'autres financements. La coopération a ainsi permis directement aux communes de lever des financements de plus de 15 millions d'€ avec la coopération allemande.

⇒ **EVOLUTION DES FINANCEMENTS :**

Années	Budget	
	Montant	Part
2005	118 248	9,15%
2006	183 163	14,18%
2007	199 228	15,42%
2008	263 741	20,41%
2009	199 953	15,48%
2010	327 628	25,36%
TOTAL	1 291 961	100,00%

2005 – 2006 (phase préparatoire) : financement important pour l'assistance à la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'œuvre déléguée, indispensable pour mettre en place le cadre permettant la réalisation des actions de qualité..

A partir de 2007, financement important des actions d'appui aux communes.

En 2010, financement assez important des collectivités et des autres partenaires costarmoricains en faveur du soutien à la crise alimentaire et à la reconstruction post-inondations.

⇒ **LES SECTEURS D'ACTIVITES ET LES RESULTATS OBTENUES 2005 – 2010**

EDUCATION : des actions très favorables à la scolarisation

Actions :

- ✓ Construction/réhabilitation de salles de classe, dortoir et logement enseignant
- ✓ Dotation/réhabilitation des tables bancs,
- ✓ Dotation fournitures scolaire regroupement au centre d'examens



Résultats:

- ✓ Amélioration scolarisation : plus de scolarisés
- ✓ Amélioration des conditions de travail et d'apprentissage
- ✓ Rehaussement de taux d'admission à l'entrée en 6ème



RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL : des institutions communales renforcées, et leurs capacités de la maîtrise d'ouvrage renforcées :



Résultats :

- ✓ Institution communale renforcée (bonne image),
- ✓ Cadre d'action et une confiance confortable face aux partenaires techniques et financiers des communes ,
- ✓ Bonnes conditions de travail,
- ✓ Renforcement de la capacité de maîtrise d'ouvrage

Actions :

- ✓ Ressources humaines (agents communaux)
- ✓ Plans de développement communal
- ✓ Infrastructures (siège, logistique, marchés, abattoirs...)



SANTE : Des actions favorables à l'amélioration des indicateurs de santé



Actions :

- ✓ Construction/réhabilitation (case santé, latrine, incinérateur)
- ✓ Dotation en matériel et produit case de santé
- ✓ Prise en charge auxiliaires (ambulanciers, manœuvre)

Résultats

- ✓ Renforcement des capacités d'évacuation des malades
- ✓ Amélioration du taux de couverture sanitaire
- ✓ Amélioration des conditions d'hygiène dans les écoles

EAU : l'accès à l'eau potable améliorée



Actions :

- ✓ Adduction d'eau,
- ✓ Aménagement source,
- ✓ Construction d'un château,
- ✓ Seuils d'épandage ou d'infiltration,
- ✓ Construction/réhabilitation puits,
- ✓ Equipement mini-adduction d'eau potable et puits (pompe à motricité humaine)



Résultats:

- ✓ plus de 25 000 habitants ont eu accès à l'eau potable
- ✓ Recharge nappe phréatique



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE et RURAL : La relance du développement au centre des préoccupations des communes:



Actions :

- ✓ Production maraîchère (chameaux d'exhaure et motopompe)
- ✓ Banque Céréalière
- ✓ Kits agricoles,
- ✓ Magasins d'intrants (agricole et zootechnique)
- ✓ Embouche,
- ✓ Moulin à grains,
- ✓ Appui aux artisans,
- ✓ Foyers féminins de couture...



Résultats :

- ✓ Irrigation de 132 jardins
- ✓ Actions génératrices de revenus pour plus de 1000 femmes
- ✓ Allègement tâches des femmes
- ✓ Création de 2 centres artisanaux
- ✓ Insertion de 15 jeunes mécaniciens dans la vie socioprofessionnelle
- ✓ Amélioration de la sécurité alimentaire
- ✓ Disponibilité des intrants agricoles et vétérinaires



SECURITE ALIMENTAIRE suite à la crise alimentaire et au déficit fourrager de 2010



- ✓ Reconstitution du cheptel suite aux catastrophes de 2010 avec VSF (Vétérinaires sans frontières-Belgique)
- ✓ Appui à la sécurité alimentaire avec Afrique Verte Niger



ACTIONS COLLECTIVES PORTEES PAR LES STRUCTURES DE LA SOCIETE CIVILE :

- ✓ Soutien à l'éducation : dotation, formation des maîtres contractuels, appui aux COGES (comités de gestion)
- ✓ Coopération santé entre l'hôpital d'Agadez et l'hôpital de Lannion
- ✓ Marche mondiale des femmes
- ✓ Forum régional des jeunes (sur le métier et l'entrepreneuriat)
- ✓ Appui à la microfinance dans le cadre d'un accompagnement de la mutuelle Emiskni
- ✓ Sport : participation de 2 jeunes à un stage international de judo en Côtes d'Armor,
- ✓ Voyage d'échange de 2 rappers du COFRAIR en Côtes d'Armor
- ✓ Participation d'un artisan – sculpteur au symposium de Cavan.....



LA COOPERATION DECENTRALISEE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES FRANÇAISES

UNE VALEUR SURE DE L'ACTION EXTERIEURE ET DE LA POLITIQUE D'INFLUENCE DE LA FRANCE

La France est souvent considérée comme pionnière dans l'action internationale des collectivités territoriales avec, après la 2ème guerre mondiale, la multiplication des jumelages allemands et européens puis l'émergence des programmes de solidarité internationale et désormais un engagement des collectivités françaises en faveur du développement. Les 26 régions, plus des trois-quarts des départements, la quasi-totalité des grandes villes et des communautés urbaines, de très nombreuses communes moyennes ou petites et un nombre croissant de structures intercommunales sont aujourd'hui impliquées dans des projets de coopération à l'international.

Un nombre croissant de collectivités territoriales impliquées à l'international

La coopération décentralisée : agir à l'international par l'action locale

La coopération décentralisée regroupe l'ensemble des actions de coopération internationale menées par une ou plusieurs collectivités territoriales (régions, départements, communes et leurs groupements) avec une ou plusieurs autorités locales étrangères qui se lient, sous forme conventionnelle, dans un intérêt commun. Ces actions peuvent prendre des formes diverses : jumelages, jumelages-coopérations, projets de développement, échanges techniques...

La coopération décentralisée est inscrite dans la loi du 6 février 1992 : « Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent conclure des conventions avec des autorités locales étrangères et leurs groupements dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France ».

Un grand nombre de partenariats d'autorités locales à autorités locales

Au total, 4754 collectivités territoriales françaises sont engagées dans 139 pays avec près de 9700 partenariats locaux et régionaux dans plus de 12000 projets de coopération décentralisée. Par le nombre de liens recensés et par leur ancienneté, c'est l'Union européenne qui arrive largement en tête, avec un grand nombre de partenariats franco-allemands (actuellement 2568).

Développement, promotion économique et culturelle, urgence et solidarité

Les collectivités territoriales peuvent aussi mener des opérations de promotion économique et culturelle, des interventions d'urgence ou de solidarité entrant dans la catégorie plus large de l'action extérieure des collectivités locales, reconnue depuis une circulaire du Premier ministre de 1983.

Les acteurs locaux français peuvent aussi appartenir à des réseaux, généralistes ou thématiques, à l'échelle européenne ou mondiale. Leurs associations jouent un rôle important dans la nouvelle Organisation mondiale de collectivités locales, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), fondée à Paris en mai 2004 et dont le siège est à Barcelone.

Dans le cadre d'une croissance modérée et régulière, la part des actions des structures intercommunales tend à s'accroître depuis quelques années. 69 groupements de communes sont à ce jour impliqués dans des liens de coopération décentralisée.

La diversité des formes d'intervention des collectivités territoriales à l'international

De nouvelles tendances se dessinent

Les zones choisies par les collectivités territoriales françaises sont : d'abord l'Afrique francophone, ensuite la Chine et l'Asie du Sud-Est, une présence encore limitée mais en progression en Amérique du Sud, des percées intéressantes dans l'Afrique lusophone et anglophone, enfin une forte présence dans les pays d'Europe médiane (Pologne, Roumanie, Hongrie...).

Les collectivités territoriales sont aussi impliquées de plus en plus dans des coopérations, transfrontalières ou interrégionales, dans l'Union européenne et son voisinage et sont appelées à développer leur présence dans les programmes communautaires et multilatéraux.

Les priorités géographiques constatées correspondent dans l'ensemble aux données de l'histoire et à nos intérêts, ainsi qu'aux grandes tendances économiques du monde contemporain.

Vers une plus grande cohérence des actions

Les zones de concentration sont nombreuses. Toutefois, au cours des dernières années une tendance s'est faite jour vers une plus grande cohérence des actions menées à la lumière de stratégies géographiques (actions vers la Russie, la Chine, le Maghreb...), de logiques thématiques (gouvernance de proximité, aménagement du territoire, services publics locaux, eau, développement durable) dans la suite des engagements de Johannesburg et de Kyoto, avec un développement des réflexions à l'échelle des régions en liaison avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Favoriser le développement local grâce l'appui institutionnel

Urbanisation rapide et gestion durable des villes

L'urbanisation rapide fait de la gestion durable des villes et leur croissance un défi majeur pour les responsables des pays en développement. Cette gestion est complexe et exige des compétences multiples : de la gestion de l'espace à la gestion administrative, comptable et technique des services publics locaux, de l'ingénierie financière à la gestion déléguée à des entreprises privées, du développement économique à l'animation sociale, du patrimoine urbain aux espaces péri-urbains et ruraux... L'acquisition ou le développement de ces qualifications techniques constituent l'un des premiers enjeux de la décentralisation et de la mise en place de collectivités locales.

Une longue expérience de gestion locale des services publics collectifs

Les collectivités territoriales françaises ont une longue expérience de gestion locale des services publics collectifs. Elles sont susceptibles d'apporter un appui technique et méthodologique important à leurs partenaires. Elles peuvent établir des priorités sur la base de débats démocratiques et mettre en place des modalités de gestion et de suivi qui impliquent la société locale et l'ensemble des acteurs de leurs territoires : réseaux associatifs, organismes professionnels (chambres d'agriculture, de métiers, hôpitaux...).

Renforcer le processus de démocratie locale et la décentralisation

Appui institutionnel et responsabilisation des décideurs locaux

Grâce à leurs projets d'appui institutionnel, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, de renforcement des capacités de gestion, de formation, les collectivités territoriales favorisent une meilleure connaissance entre populations, consolident les compétences et les prérogatives des opérateurs locaux de développement et contribuent aux processus de décentralisation en cours.

De nombreux pays en développement ont engagé avec le soutien de la France, des politiques permettant d'assurer une meilleure participation des populations aux prises de décision et de responsabiliser davantage les décideurs locaux. Les collectivités territoriales françaises participent activement à ce processus en consolidant les capacités locales de gestion et de négociation. Elles aident à créer un environnement institutionnel favorable à l'exercice de leurs responsabilités par les autorités locales.

Favoriser échanges de savoir-faire et accompagner les maîtrises d'ouvrage publiques

La coopération entre autorités locales permet de conforter les politiques de décentralisation, de renforcer les collectivités locales du Sud et de confronter les pratiques de la démocratie locale au Nord et au Sud. Elle est ainsi un instrument efficace et pertinent pour favoriser l'échange de savoir-faire et l'accompagnement des maîtrises d'ouvrage publiques émergentes. Elle privilégie non seulement l'expérience sectorielle mais aussi l'approche transversale et globale du développement durable portées par les collectivités territoriales et leurs élus. La coopération décentralisée s'affirme comme un outil spécifique de l'action de la France dans les pratiques de développement urbain durable.

Développer le tissu économique local

Mobiliser toutes les compétences locales

La restructuration des économies nationales des pays en développement et émergents passe par le développement des tissus économiques locaux. C'est là que se jouent en grande partie la possibilité de créer de nouveaux emplois, de fixer les populations, de donner un nouvel essor à l'économie de marché.

Les appuis apportés par les collectivités territoriales françaises prennent des formes variées : formation, aide à la création d'entreprises ou partenariats industriels, avec mes PME/PMI françaises, appui aux acteurs économiques du secteur informel, micro-crédits... La coopération décentralisée peut jouer un rôle essentiel en mobilisant toutes les compétences locales.

UN EFFORT FINANCIER ET UN EFFET DE LEVIER IMPORTANT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La coopération décentralisée française est financée d'abord par les collectivités territoriales sur leurs fonds propres. En 2008, elles ont affecté 72 millions d'euros à des projets de coopération décentralisée dans des pays en développement, à des actions de solidarité internationale et d'aide d'urgence dans le cadre de la Loi Oudin-Santini ou par des dons à des associations ou des ONG menant des actions internationales pour leur compte.

Conseils régionaux	37 790 852 €
Conseils généraux	13 395 049 €
Structures intercommunales	6 583 471 €
Villes	14 952 006 €
Total	72 721 378 €



L'ACTION DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES EN SOUTIEN A LA COOPERATION DECENTRALISEE

Les collectivités territoriales françaises sont aujourd'hui des acteurs majeurs de notre effort de solidarité internationale. Depuis trois ans, le ministère des Affaires étrangères et européennes, en collaboration avec les postes diplomatiques et les préfetures de région, conduit une politique de partenariat active, innovante et transparente avec les collectivités territoriales françaises.

L'action du ministère des Affaires étrangères et européennes se décline selon trois grands objectifs :

Donner un cadre juridique sécurisé aux collectivités territoriales

Rendre plus sûre l'action des collectivités territoriales à l'international

Le ministère des Affaires étrangères et européennes a piloté deux propositions de loi qui ont permis de rendre plus sûre l'action des collectivités territoriales à l'international.

D'une part, la loi dite *Odin-Santini*, adoptée en 2004 qui permet aux collectivités et à leurs groupements d'affecter jusqu'à 1% de leur budget à des actions de coopération et de solidarité internationale. D'autre part, la loi dite *Thiollière*, adoptée en 2007 qui dégage la coopération décentralisée de la contrainte de l'intérêt local et donne aux collectivités territoriales une compétence d'attribution en matière de coopération.

Proposer aux collectivités territoriales des espaces de dialogue pour donner une cohérence globale à leurs actions

La CNCD : instrument privilégié du dialogue entre l'Etat et les collectivités territoriales

Présidée par le Premier ministre et en son absence par le secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie, la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) rassemble à parité des représentants des associations nationales de collectivités locales et de tous les Ministères concernés par la coopération décentralisée.

Espace de dialogue et de concertation au plus haut niveau, elle a pour mission d'établir et de tenir à jour un état des lieux de la coopération décentralisée menée par les collectivités territoriales (l'Atlas français de la coopération décentralisée), d'améliorer les modalités d'exercice de la coopération décentralisée et de formuler toute proposition tendant à la renforcer.

La CNCD assure plusieurs chantiers pour proposer aux collectivités un cadre de cohérence à leurs actions (géographiques : Chine, Brésil, pays émergents et thématiques : migrants et coopération décentralisée, coopération décentralisée et coopération universitaire, livre et lecture, etc.).

Une entrée unique pour l'appui à l'action internationale des pouvoirs publics locaux

La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT), directement rattachée au Directeur général de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM) est l'entrée unique pour l'appui à l'action internationale des pouvoirs publics locaux.

Ce dispositif permet de mieux insérer la coopération décentralisée dans notre stratégie de coopération internationale. Il permet d'améliorer la cohérence de la réponse française aux enjeux globaux, dans le respect de l'autonomie de gestion des collectivités territoriales, tout en recherchant, dans la concertation et dans le travail en réseau, une meilleure efficacité et une plus grande coordination et en favorisant une gouvernance multi-niveaux.

Mutualiser et mieux coordonner les actions internationales des collectivités territoriales

Le ministère des Affaires étrangères et européennes s'est engagé dans une stratégie d'amélioration de la coordination et de la mutualisation des actions internationales des collectivités territoriales : appels à projets, lancement d'outils innovants au service de la mutualisation (atlas français et bourse-projets de la coopération décentralisée), réseaux régionaux cofinancés, réseaux nationaux, plateformes thématiques, plateformes territoriales multi-acteurs (groupes pays de Cités Unies France...), mise en place de chantiers et de groupes de travail, coordination « sur le terrain », concertation avec le réseau diplomatique français, etc.

Apporter à la coopération décentralisée un soutien financier favorisant une bonne articulation entre l'action de l'Etat et des collectivités territoriales

Un nouveau dispositif plus souple et plus transparent

Un nouveau dispositif de financement a été mis en place en 2007, à la suite d'une large consultation avec les associations de collectivités territoriales, afin de rendre le soutien du ministère des Affaires étrangères et européennes plus simple, plus lisible, mais également pour en faire un instrument de cohérence au service de nouveaux partenariats entre l'Etat et les collectivités. Ces cofinancements s'appuient désormais sur des appels à projets annuels ou triennaux favorisant la mutualisation et la coordination entre les collectivités territoriales.

25 millions d'euros pour 2010-2012

Pour 2010-2012, ce sont près de 25 millions d'euros qui sont affectés par l'Etat au financement de projets de coopération décentralisée, comme souhaité par Alain Joyandet, secrétaire d'Etat à la Coopération et à la Francophonie.

Ce nouveau dispositif favorise l'appui institutionnel, le développement durable, la mutualisation, le développement économique et l'intégration des jeunes. Il propose notamment une contractualisation sur trois ans avec les principales collectivités territoriales françaises présentes à l'étranger, et en privilégiant des démarches coordonnées. L'objectif reste ici la mobilisation des collectivités territoriales, d'abord sur leur savoir faire en matière de développement de territoires et celles des acteurs locaux, en leur proposant un partenariat qui puisse donner plus de cohérence et d'efficacité à leurs actions.

Promouvoir la place des collectivités territoriales sur la scène internationale

L'émergence des collectivités territoriales sur la scène internationale

Le ministère des Affaires étrangères et européennes est actif auprès de l'Union européenne et des instances internationales pour favoriser la reconnaissance de leur action en faveur du développement et l'émergence des collectivités territoriales sur la scène internationale.

Soutenir les processus de décentralisation et d'amélioration de la gouvernance locale

La France est convaincue que le développement passe aussi par une action locale et soutient les processus de décentralisation et d'amélioration de la gouvernance locale. Dans ce contexte, les collectivités territoriales doivent pouvoir être associées aux politiques publiques de développement et prendre leur place sur la scène internationale, dans le respect du rôle de chacun et en particulier des Etats. A côté des politiques sectorielles, la France soutient les stratégies intégrées d'approche territoriale du développement.

Cette pratique se traduit par plusieurs initiatives :

- A l'échelle de l'Europe, la France milite pour que les collectivités territoriales puissent plus facilement accéder au financement des programmes européens. La France souhaite également que se concrétisent les engagements résultant de la Charte européenne de la Coopération en matière d'appui à la gouvernance locale adoptée en 2008.

- A l'échelon des Nations Unies, la France soutient l'émergence de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), comme structure fédérative et représentante des collectivités territoriales sur la scène internationale. Elle favorise par des programmes communs le dialogue entre CGLU et ONU Habitat et UNITAR, et a placé une assistance technique auprès de la FAO et du PNUD pour favoriser la prise en compte des collectivités territoriales dans la stratégie de ces organisations internationales.

- Au plan international, la France soutient les initiatives sur l'approche territoriale du développement (sommet de Saint Malo, de Dakar...)

LA DELEGATION POUR L'ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Elle définit et met en œuvre la stratégie de soutien à la coopération décentralisée (appels à projets annuels et triennaux, fonds géographiques paritaires) et met en œuvre cette stratégie en complémentarité avec l'action de l'ensemble des partenaires (animation du dialogue avec les collectivités et leurs associations, animation de groupes de travail favorisant une approche partagée, développement des partenariats mutualisant notamment avec les opérateurs...).

Elle assure une action générale de coordination entre les opérations de coopération décentralisée et les actions de l'Etat, ainsi qu'entre les différents services des administrations centrales de l'Etat concernés par la coopération décentralisée ;

Elle fournit des services d'information, d'analyse et de conseils auprès des collectivités engagées à l'international et apporte un concours aux postes diplomatiques et consulaires français à l'étranger et aux préfetures ;

Elle met en place des outils favorisant la mise en cohérence et la mutualisation (bases bilatérales, portail de la coopération décentralisée, atlas français de la coopération décentralisée, plateforme tourisme solidaire) ainsi que des outils favorisant le développement des coopérations décentralisées (bourse-projets en ligne) ;

Elle contribue à l'élaboration des textes juridiques (coopération transfrontalière...) et à l'amélioration des modalités d'exercice de la coopération décentralisée ;

Elle assure, en outre, le secrétariat de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD), créée la loi du 6 février 1992.

BILAN DES COFINANCEMENTS DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES

Depuis 2007, le ministère des Affaires étrangères et européennes a cofinancé 552 projets de coopération décentralisée pour un montant global de 21.085.134 euros.

Appel à projets triennal 2007-2009	Nombre de projets financés	Montants
Pays en développement	77 projets	1 279 672 €
Pays européens	44 projets	789 360 €
Appel à projets triennal 2007-2009	109 projets	2 069 032 €
Appel à projets 2008	116 projets	2 986 337 €
Pays en développement	40 projets	733 000 €
Appel à projets 2009	133 projets	3 071 411 €
Pays en développement	23 projets	559 200 €
Total	552 projets	21.085.134 €

* Pays européens : pays membres depuis 2004, pays candidats et de l'opul

PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS POUR LA COOPERATION DECENTRALISEE

- Moderniser la coopération décentralisée avec les pays en développement traditionnellement associés à la France, leurs voisins et leurs partenaires à l'échelle continentale ou sous-régionale en privilégiant le soutien à la gouvernance locale et le développement économique territorial ;

- Assurer une présence plus sélective et plus lisible, sur des thèmes d'intervention mieux définis, dans les pays où la France n'est pas massivement engagée mais où une demande des partenaires locaux étrangers se manifeste en privilégiant les domaines d'excellence des collectivités locales (eau, assainissement, patrimoine, actions sur la fracture numérique) ;

- Développer, voir inventer des formules de coopération adaptées à la situation des pays émergents avec la priorité donnée à l'innovation, au développement durable, aux actions relatives au climat, à la coopération universitaire et économique ;

- Approfondir les relations avec les collectivités européennes, en donnant un nouveau souffle aux coopérations et jumelages existants, en développant des modalités appropriées à la situation des nouveaux voisinages, à l'espace méditerranéen et en renforçant les dynamiques propres à la coopération transfrontalière.

